

Ecrit par le 10 février 2026

Proximité et qualité pour l'école rurale



L'Etat, le Conseil départemental de Vaucluse, l'Association des maires de Vaucluse (AMV) et les services de l'Education nationale viennent de signer une convention portant sur la « volonté commune d'une réorganisation qualitative du réseau des écoles et de maintien d'un réseau de collèges de proximité ».

Cet accord s'inscrit dans le cadre de la loi dite 'Ecole de la confiance', d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République qui a réaffirmé l'attachement de la Nation au maintien d'une offre pédagogique et éducative de qualité dans les territoires ruraux.

Le Vaucluse présente, en effet, des caractéristiques singulières. Il scolarise environ 20% de l'effectif scolaire académique sur un territoire très contrasté présentant des zones urbaines, semi-urbaines et des secteurs ruraux plus isolés. Les signataires s'engagent donc à rechercher un point d'équilibre entre la préservation d'un service public d'enseignement de proximité et l'offre de

meilleures conditions de scolarisation et de formation des élèves. Le tout dans l'esprit du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016 qui avait confirmé le souhait du gouvernement d'impulser et d'accroître une nouvelle dynamique en faveur de la ruralité. Parmi les engagements annoncés figurent « l'accès facilité aux services publics et aux réseaux essentiels à la vie » ainsi que le maintien et le renforcement de l'école face au ralentissement démo-graphique de certains territoires.

Ecrit par le 10 février 2026

69,64% de femmes



Le [Conseil départemental de Vaucluse](#) compte 69,64% de personnel féminin dans ses effectifs.

C'est davantage que la moyenne nationale des effectifs de la fonction publique qui s'élevait à 62% et 61% pour la fonction publique territoriale en 2016. En Vaucluse, cette part s'élevait cependant à 80,3% en 2004 avant de se stabiliser juste sous les 70% à partir de 2007. Aujourd'hui, le Département regroupe 1 603 femmes et 699 hommes, soit 2 302 agents. Les femmes sont majoritaires dans tous les pôles du Département (solidarités, développement, ressources, direction générale et pôle présidence) à l'exception du pôle aménagement qui regroupe à lui tout seul plus de 70% des hommes de la collectivité vauclusienne. Par ailleurs, au sein du Conseil départemental, plus on monte dans les catégories d'emploi*, plus la part des femmes est importante. Cette proportion est ainsi de 60,71% pour les agents sans catégorie, de 61,09% pour ceux de catégorie C, de 74,25% pour les B et de 80,79% pour les A.

**Dans la fonction publique, les emplois sont classés en 3 catégories (A : bac+3, B :bac+2 et C : CAP, BEP), auxquelles correspond un niveau hiérarchique et de rémunération. C'est le niveau de diplôme requis pour accéder aux concours externes d'accès à ces emplois qui détermine leur catégorie.*